



Montpellier, le 19 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Femmes élues : avancées à pas de fourmi

« Après le renouvellement des conseils municipaux, puis des conseils des intercommunalités, nous aurions aimé nous réjouir des progrès sur la place de femmes. Il y a eu des avancées, mais à pas de fourmi » : Geneviève Tapié dresse ce constat affligé, à partir des études réalisées par l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, qu'elle préside.

En Occitanie, la proportion de femmes maires a très légèrement augmenté de 15,5 % en 2014 à 19 % en 2020. Pour les adjointes, c'est la stagnation : 39,4 % en 2014 et 39,9 % en 2020. Il en est de même pour les conseillères municipales passées de 42,1 % à 41,9 %. Seul espoir : l'extension de l'obligation de listes paritaires dans les communes de moins de 1 000 habitants, annoncée par le gouvernement... pour 2026.

Le chemin vers l'égalité s'annonce aussi long dans les assemblées intercommunales (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles) : inertie pour les présidentes (6,9 % actuellement, 6,3 % en 2014), progrès microscopiques pour les vice-présidentes (23,4 % au lieu de 19,5 %) et pour les conseillères (34,9 % au lieu de 31 %). Commentaire de Geneviève Tapié : *« Plus on s'éloigne du fauteuil de président, plus les fonctions sont occupées par des femmes. Les femmes maires d'Occitanie se heurtent au plafond de verre pour accéder à la tête des intercommunalités. »*

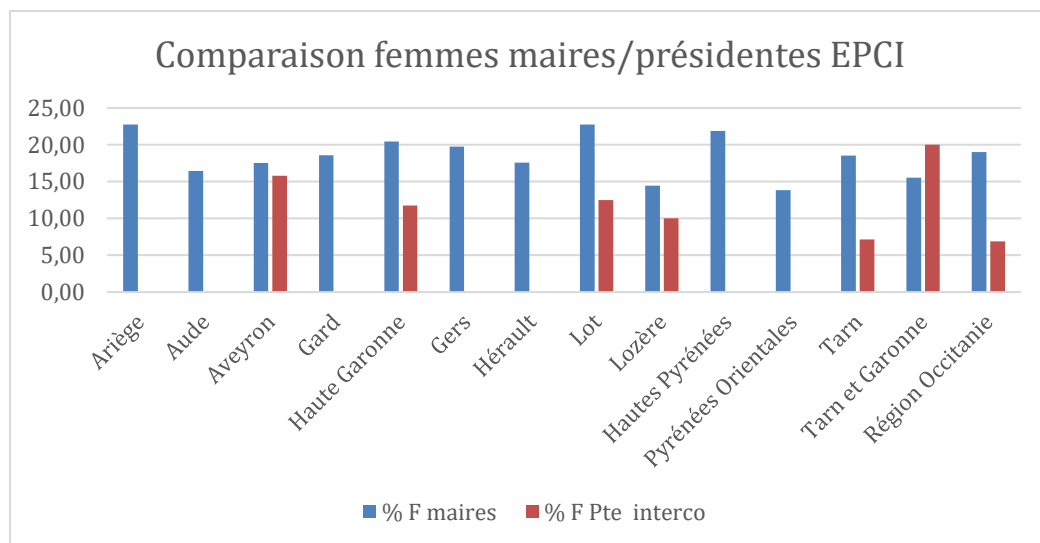
D'une manière générale, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie souligne : *« C'est, un simple « droit d'usage » qui se manifeste. Il est contraire à l'article 1er de la Constitution qui « favorise l'égal accès des femmes et des hommes », non seulement aux « mandats », mais aussi aux « fonctions électives ». Par manque de volontarisme politique, cette pratique immémoriale pénalise doublement les femmes : dans les communes et dans les intercommunalités. »*

Les départements un peu mieux... ou mal classés

Pour les femmes maires, l'Ariège et le Lot arrivent en tête (22,8 %), suivis des Hautes-Pyrénées (21,9 %). En queue on trouve le Tarn-et-Garonne (15,5 %), la Lozère (14,5 %) et bonnes dernières, les Pyrénées-Orientales (13,8 %). La moyenne régionale est de 19 %, très proche de la moyenne nationale (19,8 %).

Classement différent pour le poste de présidente d'une intercommunalité : il est occupé à 20 % par des femmes dans le Tarn-et-Garonne. Six départements se situent entre 15,8 % et 7,1 % (Aveyron, Gers, Lot, Haute-Garonne, Lozère et Tarn). Dans six départements, c'est pire : aucune femme n'est présidente d'une communauté de communes ou d'une communauté

d'agglomération dans l'Ariège, l'Aude, le Gard, l'Hérault, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales. La moyenne pour la région est de 6,9 %, un résultat très faible par rapport à celui, peu glorieux, pour la France (11,2 %)



Sources : Ministère de l'Intérieur, RNE (répertoire national des élus), novembre 2020
: Direction générale des collectivités locales (DGCL), novembre 2020

Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@orange.fr
